

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 octobre 2025

DELIBERATION N° 31/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame RAFIA Kadidia, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame SAHUN Véronique, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAULT Marie-Thérèse

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame DESCLOUX Odette, Madame RIOUAL Françoise

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 02/10/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION L'OLIVERAIE SOLIDAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de partenariat ci-après annexée,

Vu la délibération n°52/2019 du 29 novembre 2019 relative à la convention de gestion du domaine forestier du CCAS,

Considérant que dans le cadre de ses propriétés sur le plateau, le CCAS dispose d'une oliveraie d'environ 90 arbres implantée sur le lieu-dit de Bellevue.

Considérant que pour lui permettre d'assurer l'entretien et la réhabilitation de cette parcelle, le CCAS souhaite renouveler son partenariat avec l'association l'Oliveraie Solidaire, association loi 1901, dont l'objet est de participer à la vitalisation du Plateau de Vitrolles par la plantation d'arbres et de soutenir les actions sociales et humanitaires d'autres acteurs spécialisés. Qu'il souhaite également remettre à disposition de l'Oliveraie solidaire, l'Oliveraie de Bellevue. Que l'association s'engage à entretenir cette oliveraie. Que l'association l'Oliveraie solidaire s'engage à fournir annuellement au CCAS le bilan des activités menées sur les propriétés du CCAS.

Considérant enfin que l'association l'Oliveraie solidaire s'engage annuellement à attribuer sa contribution solidaire de production d'huile, ou de cueillette annuelle à destination des bénéficiaires de l'épicerie sociale du CCAS, à mener une action collective, pédagogique à destination des publics du CCAS et à mobiliser les personnes accompagnées socialement vers une découverte de l'arboriculture et l'oléiculture sur le Plateau de l'Arbois.

Considérant que les activités de l'association l'Oliveraie solidaire se feront sous son entière responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents décide :

D'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association l'Oliveraie Solidaire pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans (2026, 2027, 2028)

D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA



b